Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 57 (1960)
Heft: 8

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Centrale romande des miels
Avis important

Nous prions les sections de la SAR de bien vouloir prendre note que nous n'acceptons que le miel qui a été contrôlé par les organes responsables de la SAR (sections et chefs de contrôle ; voir Journal Suisse d'Apiculture du mois de juin 1960).

Le 21 juin dernier, nos membres ont été orientés directement par circulaire qui dit entre autres, sous lettre e : remise dans les quinze jours suivant la livraison, de la carte attestant que le miel a été contrôlé par les organes spécialement désignés par la SAR.

Le Comité.

Echo de la fête de la Société Romande d'Apiculture à Genève, le 19 juin 1960

Organisée par nos collègues genevois, cette journée a connu un franc succès.

Le soleil, cet auxiliaire si apprécié des manifestations, était de la partie et a contribué à la réussite de cette claire et chaude journée. Le samedi déjà, le comité d'organisation avait pris l'heureuse initiative de réserver une visite de ruchers aux apiculteurs désirant parcourir la campagne genevoise. Les participants furent enchantés de leur randonnée au-delà même de la frontière et du cordial accueil qui leur fut réservé.

Le programme officiel de la journée du dimanche débutait par une visite à l'école d'horticulture de Châtelaine. Dans les vastes jardins, l'œil ne peut qu'admirer les merveilleux massifs et les vastes étendues de fleurs de teintes et d'espèces variées à l'infini. Que de soins et d'efforts persévérants un tel résultat n'exige-t-il pas ? Véritable oasis au sein presque de la grande cité, cette école fait honneur à Genève.

Dans une conférence très appréciée, ayant pour sujet : « Les travaux de l'école au rythme des saisons », le directeur, M. Barbey, donne de très intéressants renseignements sur cette institution et illustre par de merveilleux clichés la vie de l'école, telle qu'elle se présente pour les élèves horticulteurs. Et l'on ne peut s'empêcher d'ajouter : « Heureux jeune gens qui avez choisi la vie

du grand air ! Au sein d'une belle nature, vous respirez librement ; vous transpirez sous l'ardeur du soleil, vous êtes trempés par les averses, vos mains sont sales, mais sales de cette terre féconde, de cette terre qui nourrit. Vous êtes des créateurs, honneur à vous ! »

Après de sincères remerciements exprimés par les applaudissements de la salle ainsi que par la voix du président de la SAR, M. Paul Meunier, l'assemblée générale est ouverte. Différents renseignements sont donnés sur les affaires en cours et plus spécialement sur la nouvelle situation économique de notre pays et sur les résultats relatifs à l'apiculture. Conformément aux décisions de l'assemblée des délégués de mars 1960, de nouvelles démarches seront tentées à Berne afin d'atténuer dans la mesure du possible, les conséquences néfastes de cette nouvelle organisation économique pour notre apiculture.

Avec la meilleure grâce du monde, un vin d'honneur est ensuite offert par la section genevoise ; inutile de dire combien il fut apprécié. Puis ce fut le départ pour Vernier où le rassemblement à la salle communale était prévu et où un excellent banquet fut servi à la satisfaction de chacun. Le cuisinier, un apiculteur chevronné, a droit à nos félicitations et remerciements.

Au cours du banquet, le président de la Genevoise, M. Albert Barbier, réitéra ses souhaits de bienvenue et exprima sa satisfaction à la vue de cette belle salle comble ; l'appel au rendez-vous de Genève n'a pas été vain. M. Borel, délégué de l'Etat, eut également des paroles de circonstances très agréables pour les apiculteurs. Tour à tour MM. Hellwig, représentant nos collègues de Suisse alémanique, Minoli pour nos collègues du Tessin et Meunier pour la Société romande d'apiculture, dirent leur joie de fraterniser à Genève et leur satisfaction pour l'organisation de cette belle journée.

Mais, hélas ! les aiguilles de nos montres dévorent les heures et, comme elles ne sont jamais rassasiées, il faut bien se rendre à l'évidence et suivre le programme. Ce dernier prévoyait, avant la dislocation, une visite à Cointrin ou à un rucher. La visite de l'aéroport a recueilli le plus grand nombre de suffrages, mais tout de même, une quarantaine de participants ont eu le plaisir de visiter le beau rucher de M. Scherrer, où un très cordial accueil leur fut réservé.

Il y aurait encore beaucoup à dire de cette journée. Nos amis genevois ont très bien fait les choses ; leur accueil cordial, leur organisation bien au point ainsi que leurs délicates attentions, ont contribué à la réussite complète de cette belle fête de la Romande. Qu'ils en soient très sincèrement remerciés et vive la Romande ! *Réd.*

Notre miel, son prix, sa présentation, sa vente

Déçus d'une maigre récolte et pessimistes quant à l'éventualité d'une miellée toujours possible, certains apiculteurs diront : Ce problème n'est pas de saison, il ne nous intéresse pas. D'autres plus privilégiés auront le sourire et s'exclameront : Mais tout va bien ; nous avons toujours vendu très facilement notre récolte, aucune raison de changer quoi que ce soit à notre manière de procéder. Enfin une troisième catégorie d'apiculteurs possédant d'importants ruchers situés en pleines sources des nectars, mais décentralisés pour la vente de leur miel, seront probablement attentifs aux présentes lignes et contrairement à leurs collègues de la première catégorie, admettront que le sujet est malgré tout de saison.

Notre miel, cette incomparable richesse, cette source de force et de vie, subit déjà sur le marché les effets provoqués par les nouvelles organisations économiques européennes ou mondiales. Notre pays, comme d'autres du reste, doit s'adapter à la nouvelle situation. Pour certaines marchandises, les droits de douane ont été très sensiblement réduits alors que simultanément, les contingents sont augmentés ou même supprimés. Et le miel est au nombre de ces marchandises.

Quelque chose a donc changé dans l'économie de notre pays et, en toute objectivité, nous devons examiner la situation telle qu'elle se présente actuellement pour les apiculteurs suisses.

Nos collègues de la Suisse alémanique sont très optimistes ; les importations massives de miels étrangers avec un abaissement des droits de douane de 50 %, paraissent ne devoir jouer aucun rôle dans l'écoulement du miel suisse. Pour eux, ce problème n'existe pas. Personnellement, nous ne partageons pas cette opinion. Il se peut qu'en Suisse alémanique, la production soit proportionnellement moins élevée qu'en Romandie et que les possibilités d'écoulement du miel soient par contre plus favorables. Nous souhaitons à nos collègues d'outre-Sarine de pouvoir écouler aussi à l'avenir leur production avec la même aisance que précédemment.

En Romandie, par contre, la situation n'est pas identique. Sans être à même de prouver par des statistiques la quantité de miel invendu de 1959 (les statistiques ne sont, hélas ! pas toujours le reflet exact de la situation), nous avons pour la seule Centrale des miels à Lausanne, un stock de 50 000 kg. environ. Nous savons également que d'appréciables quantités sont encore disponibles chez certains de nos membres qui ont eu la sagesse de ne pas encombrer le marché, mais qui tout de même font l'impossible pour écouler leur récolte aux prix officiels.

Et la récolte de 1960 est là ; si actuellement elle peut être considérée de moyenne, la situation peut encore s'améliorer.

Si certains miels étrangers sont de qualité bien inférieure à celle de nos miels suisses, il faut cependant admettre, en toute franchise, que d'autres sont par contre équivalents à nos produits. Devons-nous craindre pour notre marché ces arrivées massives de miels étrangers, ou devons-nous comme nos collègues de Suisse alémanique les ignorer ? Une chose nous paraît bien certaine, c'est que si à qualité égale le miel étranger est d'un prix sensiblement inférieur à celui du miel suisse, la préférence lui sera donnée par l'acheteur. Par contre, nous sommes d'avis que certains miels étrangers obtiendront plus difficilement la faveur du public. Mais il importe tout de même de voir la chose sous son véritable aspect et de reconnaître en toute objectivité que si notre miel est excellent, d'autres pays en fournissent en quantité supérieure de l'excellent également. Si les frontières limitent les pays, elles ne limitent pas nécessairement la finesse des nectars, et nos abeilles ignorent les frontières. Certains mélanges de miels étrangers sont déjà très appréciés du public ; un important commerçant de la place nous a annoncé qu'il vendait au détail 40 kg. de miel étranger pour 2 kg. de miel suisse ; la différence sensible de prix en serait la cause car l'acheteur lui aussi doit compter. Qu'on le veuille ou non, si le rucher suisse bénéficie d'une bonne récolte, le problème de l'écoulement de notre miel se posera.

Comment travailler ?

Sommes-nous bien certains en Suisse romande d'être à la hauteur de notre tâche dans toutes les questions relatives à la vente de notre miel ? La qualité de ce dernier, sa renommée, ont permis de façon générale, les années de fortes récoltes mises à part, son écoulement normal à des prix normaux. La mise à disposition de grandes quantités de miels étrangers qui ne sont pas comme on vient de le voir, toutes absorbées par l'industrie, aura pour effet de jouer son rôle dans l'offre et la demande ; notre miel, malgré ses qualités indiscutables, risque fort de subir les effets de cette nouvelle situation. Certes, son prix élevé n'a rien d'extraordinaire ; il est adapté aux frais d'une exploitation coûteuse à rendement modeste. Tout en faisant vœu de pouvoir le maintenir à son prix actuel, nous pensons qu'il est de notre devoir d'examiner la possibilité de réduire les frais d'exploitation de nos ruchers et d'en augmenter le rendement. Si ces deux conditions pouvaient être remplies, nous sommes d'avis qu'un abaissement des prix serait justifié. A l'instar d'autres branches de l'économie suisse, nous devons envisager une adaptation à la situation créée.

1. *Comment réduire nos frais d'exploitation ?*

Il existe actuellement certains produits dont le coût est inférieur à celui du bois. Au sein de la section des Montagnes neuchâteloises, des essais sont en cours pour la fabrication de ruches en bonisol recouvert d'araldite. Si l'usage de ce matériau confirme tous les avantages indiqués par la théorie, il y aura certainement une sensible amélioration dans le domaine de la fabrication des ruches. Nous espérons pouvoir revenir sur le résultat de ces essais en temps opportun et plus précisément de pouvoir donner des nouvelles positives et réjouissantes. Nous somme d'avis que d'autres projets tendant à réduire les frais d'exploitation tant en ce qui concerne la fabrication du matériel que le temps consacré aux soins à donner aux abeilles, peuvent et doivent être examinés.

Comment augmenter le rendement de nos ruchers ?

La situation créée en Suisse par les nouvelles organisations économiques, situation précédée déjà par une suite d'années déficitaires au point de vue récolte, 1959 exceptée, a été examinée par les autorités fédérales. Ces dernières ont dû se rendre à l'évidence que si l'apiculture suisse voulait subsister, et elle doit subsister, il fallait lui venir en aide. Le lecteur attentif aura pris connaissance, dans le numéro de juillet de notre journal, des dispositions envisagées à cet effet par nos autorités fédérales. Si tout n'est pas parfait, l'on peut tout de même se réjouir que quelque chose soit envisagé pour aider l'apiculture. Notre devoir est donc de collaborer également à cette nouvelle organisation dont le but peut se résumer comme suit : amélioration des connaissances apicoles, installation des ruchers aux sources immédiates des nectars, apiculture pastorale, races d'abeilles adaptées aux différentes régions, subventions. Nous reviendrons en temps opportun sur ce projet.

Comment présenter et vendre notre miel ?

De plus en plus, la clientèle est exigeante ; elle ne se contente plus de façon générale comme ci-devant, de miel logé dans des récipients quelconques. Elle désire également voir sa marchandise et apprécie un emballage impeccable. Nous devons donc accéder à ce désir dans la mesure du possible, et admettre qu'une valeur telle que le miel, ne doit pas être réduite par une présentation défectueuse. Le bocal de verre semble être indiqué, mais il a le défaut d'être lourd, fragile et coûteux. Il existe des boîtes en carton parafiné d'agréable présentation et à des prix raisonnables, mais la marchandise n'est pas visible de l'extérieur. Certaines boîtes en plexi se trouvent dans le commerce et ont belle apparence. La pu-

reté et la couleur du miel sont visibles de l'extérieur. Elles sont légères, mais certains plexis se fendent facilement et ne supporteraient pas un bain-marie à un maximum de 50 degrés. Toujours dans un but pratique et économique, il nous paraît indiqué que les recherches soient orientées dans la fabrication des boîtes en plexi de forme conique. Le stockage chez le producteur ne serait plus un problème comme c'est le cas actuellement avec les boîtes et les bocaux. Si ces boîtes pouvaient supporter le bain-marie à 50 degrés, elles seraient de nature à faciliter l'écoulement du miel car, fréquemment nous entendons dire : Nous mangeons et savourons votre miel lorsqu'il est liquide ; cristallisé, nous l'utilisons quand nous sommes grippés. C'est donc le rôle du producteur de chercher à satisfaire la clientèle en mettant à sa disposition des emballages lui permettant avec le minimum de peine, de liquéfier son miel sans pour autant lui soustraire une partie de sa valeur. Partisans ou adversaires de la décristallisation du miel, personnellement nous sommes opposé à cette liquéfaction, préférant ne rien modifier à la nature même du miel, nous devons donner cette possibilité à la clientèle. Si tous les goûts et les couleurs sont dans la nature, ils sont par conséquent aussi parmi la clientèle. Ces goût devraient aussi pouvoir être respectés dans une plus forte mesure et l'acheteur qui préfère le miel de plaine à celui de la montagne, devrait avoir la possibilité du choix. Or, actuellement, ce n'est pas toujours le cas et dans le but d'écouler avec plus de facilité notre miel, l'origine de ce dernier à l'instar de ce qui existe pour le vin par exemple, devrait être spécifiée. La vente de nos miels à des prix normaux, dépend encore également de l'apiculteur lui-même qui doit savoir que le contrôle de son miel est une garantie appréciée de la clientèle. La question de la réclame publicitaire doit être revue ; toutes les réclames n'atteignent pas leur but et sont parfois très onéreuses. Il importe donc d'examiner le sujet à fond comme du reste celui de la vente de nos miels par la centrale à Lausanne. Par la suite, cette coopérative sera mieux à même de remplir son rôle.

Nous nous excusons de la longueur de cet exposé sur le problème du miel, exposé qui ne sera certainement pas du goût de chacun. Mais si nous l'avons étudié et rédigé, c'est précisément dans le but d'ouvrir une discussion afin de permettre aux apiculteurs de s'exprimer sur ce sujet qui en vaut la peine, et aux organes responsables, d'en tirer les conséquences. Il nous sera donc agréable pour la suite de nos études, de connaître les divergences d'opinions. Le champ de travail est vaste ; aidez-nous par vos suggestions et vos conseils.

G. Matthey.